

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 mars 2019, d'agréer le fonds suivant :

FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Adresse du fonds : 21 Rue de l'artisanat, zone industrielle charguia II Tunis, Tunisie

La société ZITOUNA CAPITAL et la BANQUE ZITOUNA ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 13 mars 2019, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « FCPR Zitouna Moucharaka I » d'un montant de 50 000 000 de dinars.

AGREMENT DE RESPONSABLES DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 mars 2019, d'agréer :

- la délégation de la fonction du Contrôle de la Conformité et du Contrôle Interne au sein de la société ZITOUNA CAPITAL à la BANQUE ZITOUNA au profit de M. Nizar AYED ;
- la nomination de Melle Salwa Khaldi en tant que responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de MAXULA GESTION.

AGRÉMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOUILLERES POUR LE COMPTE DE TIERS

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 mars 2019, d'agréer la nomination de M. Nabil EL MADANI en tant que Président du Conseil d'Administration de la société ZITOUNA CAPITAL.